



## CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE ET LA MEMOIRE DE LA NATION

<b>Rôle</b>	Emettre des vœux sous forme de délibérations sur la politique générale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre et sur les modalités de l'action sociale de l'Office dans le département. Se prononcer en premier ressort sur les demandes individuelles de prêts, subventions et aides diverses aux ressortissants de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre. Donne son avis sur la délivrance du diplôme d'honneur de porte-drapeau, les projets relatifs à la politique de mémoire dans le département, l'attribution de l'insigne des victimes civiles, les demandes d'attribution des cartes, titres et certificats.
<b>Présidence</b>	Le Préfet.
<b>Composition de la commission</b>	Un membre du Conseil Général, le maire de la ville de Beauvais, le Président de l'UMO, le Trésorier-payeur-général, le délégué militaire départemental, l'Inspecteur d'académie, le DDASS, LE DDJSVA, le directeur des archives départementales, le directeur du service régional des anciens combattants
<b>Représentant(s) UMO</b>	1 maire titulaire et son suppléant
<b>Textes de référence</b>	Décret n°2006-665 du 7 juin 2006 (article 14)
<b>Fréquence des réunions</b>	
<b>Lieu des réunions</b>	Préfecture

COMPOSITION	Commune/EPCI	Représenté par	M(maire) A (adjoint) CM (cons.mun) Psdt EPCI
<b>Titulaire</b>	<b>La Neuville-Roy</b>	<b>Claude LAFFERRERE</b>	<b>M</b>
<b>Suppléant</b>	<b>Montataire</b>	<b>Joël CAPET</b>	<b>A</b>

*Date de désignation : septembre 2006*